

**DEMANDE DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT  
BRANCHEMENT ET AUTORISATION DE DEVERSEMENT  
AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

### DEMANDEUR

Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

Mme  M  Nom/Raison Sociale : .....

Prénom : .....

N° de rue / Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél fixe : ..... Mobile : .....

Email : ..... @.....

Vous souhaitez être contacté :  Par mail  Par courrier

### LIEU D'INTERVENTION

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Lotissement : ..... Parcelle : ..... Lot : .....

### NATURE DE LA CONSTRUCTION

**Particulier** :  Habitat individuel  Habitat collectif : nombre de logements : .....

Précisez la surface de plancher : .....

**Professionnel** :  Local à usage professionnel .....  Industriel

Précisez la surface de plancher : .....

#### Précisez votre activité

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Restaurateur                              | <input type="checkbox"/> Etablissement de loisirs, bars, ...         |
| <input type="checkbox"/> Commerce (hors métiers de bouche)         | <input type="checkbox"/> Cabinet médical                             |
| <input type="checkbox"/> Commerce (métiers de bouche)              | <input type="checkbox"/> Salle de sports, hygiène, bains, douches... |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Chambre d'hôtes (avec repas) | <input type="checkbox"/> Salon de coiffure                           |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Chambre d'hôtes (sans repas) | <input type="checkbox"/> Pressing, laverie                           |
| <input type="checkbox"/> Maison de retraite ou de soins            | <input type="checkbox"/> Activité administrative                     |
| <input type="checkbox"/> Enseignement                              | <input type="checkbox"/> Autre : .....                               |
| <input type="checkbox"/> Camping                                   |  |

### TYPE D'INTERVENTION

**Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :**

Branchement neuf y compris la boîte de branchement sur le domaine public et autorisation de déversement des eaux usées domestiques et pluviales

Mise en conformité du branchement existant avec pose d'une boîte de branchement et autorisation de déversement des eaux usées et des eaux pluviales (pour les immeubles disposant déjà d'un branchement au réseau public d'assainissement)

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Le plan de situation
- Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des boîtes de branchements (en limite de propriété sur le domaine public, sous réserve de faisabilité technique). \*
- Une copie de l'arrêté du permis de construire dans le cas d'une construction neuve et extension
- Le mode de gestion des eaux pluviales, précisez :  à la parcelle,  au fossé avec accord du gestionnaire de la voirie  
 autre : .....

**\* En cas de branchement existant, des investigations complémentaires au niveau des canalisations privées (investigations télévisées) peuvent-être nécessaires pour préciser leurs localisations au niveau de la limite de propriété. Celles-ci sont à la charge du demandeur. En l'absence de données sur la localisation de la partie privée du branchement (existante ou souhaitée), aucun devis de travaux ne pourra être fourni par La Régie des Eaux.**

## **DEMANDE DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT BRANCHEMENT ET AUTORISATION DE DEVERSEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

### **ASPECTS FINANCIERS**

Un devis sera adressé au demandeur suite à la visite d'un agent de la régie ou de l'entreprise mandatée par elle.

Le demandeur accepte les conditions techniques et financières par le renvoi du devis signé ainsi que du versement des acomptes demandés.

La Régie exécute les travaux ou fait exécuter les travaux par une entreprise agréée (sans objet si le branchement est existant et conforme) après encaissement des acomptes. Le solde de la facture de travaux sera transmis au demandeur suite à l'achèvement des travaux.

Le propriétaire s'engage à prendre en charge la Participation pour le Financement de l'assainissement collectif (Articles L1331-7 et 1331-7-1 du Code de la Santé Publique) aux conditions financières fixées par la collectivité.

### **OBLIGATIONS**

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

- L'exécution de la partie publique du branchement particulier jusque et y compris le regard de visite, sera assurée exclusivement par la Régie d'Assainissement de Thiers ou par l'entreprise mandatée par elle.
- Les travaux d'installations privatives d'assainissement, et notamment la pose des conduites souterraines, ne peuvent en aucun cas être commencés avant l'exécution de la partie publique du branchement et la délivrance, par la Régie, de l'autorisation de déversement au réseau public d'assainissement. A l'achèvement des travaux de raccordement, un contrôle de raccordement sera réalisé par la Régie des Eaux de Thiers. Pour ce faire, le demandeur avisera la Régie 2 jours ouvrés avant la fin des travaux.
- Le déversement des eaux usées autres que domestiques devra, conformément à l'article L1331-10 du code de la santé publique, être expressément autorisé par la collectivité et, le cas échéant, être précédé d'un prétraitement adéquat (débourbeur, séparateur à graisses, à féculés ou à hydrocarbures, dégrilleur, etc.). Le déversement d'eaux usées assimilés domestique est accordé de droit suivant les prescriptions du Règlement de Service d'Assainissement.
- Si le propriétaire devait ne pas se conformer aux prescriptions du règlement sanitaire départemental et du règlement d'assainissement de la collectivité, il serait entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation et peut se voir opposer des pénalités financières ou techniques.
- Toutes autres prestations non directement liées à la réalisation du branchement sur le domaine public seront directement prises en charge par le propriétaire.
- La redevance d'assainissement est due dès lors que l'immeuble est raccordé au réseau public d'assainissement.
- La première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales doit être l'infiltration sur la parcelle ou le rejet au milieu naturel. Dans le cas où la gestion à la parcelle est impossible, le raccordement au réseau collectif pourra être subordonné à la mise en place d'un volume de stockage et d'un dispositif limitant le débit.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente.

Le : ..... à : .....

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

*A réception de la demande complète (présent formulaire et pièces à joindre obligatoirement), la Régie des Eaux de Thiers prendra contact avec vous.*

*Le délai de réalisation du devis est de 15 jours.*